

Le  
Lavandou



Mairie

Service Taxe de séjour

Tél : 04 94 71 54 55

Courriel : [lelavandou@taxesejour.fr](mailto:lelavandou@taxesejour.fr)

Le 25 Septembre 2018

Objet : Information sur la réforme de la taxe de séjour 2019

Madame, Monsieur

Veillez trouver ci-joint le compte rendu de la réunion du 28 mai 2018 qui s'est déroulée dans la commune de La Londe les Maures lors du Forum de l'Hébergement.

Il est important que vous en preniez connaissance afin d'informer vos locataires et préparer vos contrats pour la saison 2019.

L'ordre du jour portait sur la réforme de la taxe de séjour 2019 et les nombreux changements que cela occasionne, d'une part pour les hébergements dits « NON CLASSES », d'autre part pour les hébergeurs qui utilisent les opérateurs numériques tels qu'ABRITEL ou AIRBNB, sachant que la réforme doit s'étendre à d'autres sites.

Si votre (vos) hébergement(s) est (sont) « **Non Classé(s)** », le mode de calcul est totalement nouveau. Plusieurs exemples sont présentés dans la feuille jointe.

Les informations sont envoyées régulièrement par courriel. Nous rappelons aux hébergeurs qu'une adresse mail devient indispensable et qu'il serait aimable de bien vouloir la communiquer au service. Elle ne sera pas utilisée à d'autres profits.

Pensez à signaler, sur la plateforme ou lors de votre dernière déclaration papier, vos périodes de fermeture.

Le service de la taxe de séjour reste à votre disposition pour vous aider dans vos démarches et répondre à vos questionnements.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur l'assurance de respectueuses salutations.

Le Maire  
G. Bernardi

